

Votre attestation de tarif (attest inkommenstarief) lié au revenu 2026 pour **NAAM KIND** avec le code enfant **CODE** est disponible en décembre 2025.

Cher parent,

Le 1^{er} janvier 2026, les montants ne seront exceptionnellement pas indexés. Il est toutefois **important que vous remettiez l'attestation pour 2026 à votre garde d'enfants afin que celle-ci dispose d'une attestation valide.**

La prochaine indexation aura lieu en septembre 2026.

Pourquoi ?

L'indexation du tarif lié au revenu est alignée sur l'indexation du [Groeipakket](#). **À partir de 2026, l'indexation du tarif lié au revenu aura lieu en octobre, après l'indexation du Groeipakket en septembre.** Vous recevrez donc d'abord le Groeipakket plus élevé avant que le tarif lié au revenu n'augmente.

Comment cela fonctionne-t-il ?

1. En décembre 2025, vous recevrez un e-mail d'Opgroeien vous informant que votre nouvelle attestation de tarif lié au revenu est disponible.
2. Rendez-vous sur [mijn.opgroei.en.be](#) et sélectionnez « Inkommenstarief » (Tarif lié au revenu). Identifiez-vous avec votre clé numérique (eID ou itsme). Vous trouverez votre nouvelle attestation dans la liste de vos attestations.
3. Remettez l'attestation à votre garde d'enfants **avant le 15 janvier 2026**. Vous n'êtes pas tenu de le faire si votre garde d'enfants vous informe que ce n'est pas nécessaire ou si votre enfant ne fréquente plus une garde d'enfants appliquant le tarif lié au revenu.

N'introduisez une demande de nouvelle attestation que si :

- la composition de votre famille a changé
- vous avez un enfant supplémentaire à charge depuis votre dernière attestation.

Vous avez un enfant qui commencera à fréquenter la garde d'enfants en 2026 ?

Dans ce cas, la kindkorting (réduction en cas de deux enfants ou plus) changera. Vous trouverez plus d'informations dans [la brochure sur le tarif lié au revenu](#). Pour les enfants qui ont commencé à fréquenter la garde d'enfants avant 2026, rien ne change.

Vous avez des questions ?

Vous trouverez plus d'informations ici :

- [Questions fréquentes](#) sur le tarif lié au revenu
- [Brochure](#) tarif lié au revenu pour les parents
- Si vous avez d'autres questions, vous pouvez contacter votre garde d'enfants.

Cordialement,
Opgroeien

Attention ! Cet e-mail a été généré automatiquement. Veuillez ne pas répondre à ce message.
Vous souhaitez contacter Kind en Gezin ? [Vous trouverez toutes nos coordonnées sur kindengezin.be.](http://kindengezin.be)